



Ministère  
de la Communauté française

CIRCULAIRE N° 3071

DATE 17/03/2010

**Objet : Circulaire « L'évaluation en Centres PMS »**

**Réseau : Tous**

**Niveau : CPMS**

**Période : Année scolaire : 2009-2010**

- A Monsieur le Ministre, Président de la Commission Communautaire française chargé de l'enseignement
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Membres des services d'Inspection
- Aux Organes de représentation et de coordination ;
- Aux Membres du Service général d'Inspection ;
- Aux Directeurs des Centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française ;

**Pour information :**

- Aux Organisations syndicales ;
- Aux Associations de parents.
- 

**Autorités :** Ministre de l'Enseignement obligatoire et de la Promotion sociale

**Signataires :** Marie-Dominique Simonet

**Gestionnaires :** Cabinet de la Ministre de l'Enseignement obligatoire et de la Promotion sociale

**Personnes ressources :**

Etienne JOCKIR – 02/801.78.60 – [etienne.jockir@gov.cfwb.be](mailto:etienne.jockir@gov.cfwb.be)

**Nombre de pages :** 4

**Téléphone pour duplicata :** Service des circulaires de la Communauté française

**Mots-clés :** évaluation

## L'évaluation en Centres PMS

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs années, sous l'impulsion du Conseil Supérieur, une culture de l'évaluation se construit progressivement dans les Centres PMS. Le développement d'une telle « culture », respectueuse du travail de chacun, est une étape importante pour améliorer la qualité et accroître la visibilité, la lisibilité et la crédibilité du travail accompli.

Les Centres PMS font partie de l'organisation de l'Enseignement obligatoire en Communauté française à laquelle ils ont des « comptes à rendre » : ils sont alors des **objets** d'évaluation. Mais ils constituent aussi des « équipes » singulières et relativement autonomes, amenées à organiser des stratégies locales et à piloter en connaissance de cause leurs différents projets : les centres deviennent alors **sujets** de leur évaluation. Il reste à résoudre le problème de la relation de sens pouvant s'établir entre les deux perspectives : c'est-à-dire la nécessaire connexion entre des appréhensions externes et comparatives et des constructions internes.

Les Centres PMS ne peuvent fuir les évaluations auxquelles la société les soumet : l'enjeu, pour eux, sera d'en être les sujets participants ou seulement les objets soumis à contrôle...

L'évaluation, dans les Centres PMS, se déclinera en 3 approches complémentaires.

### **1. Les rapports d'activités**

La rédaction du **rapport d'activités** tel que prévu par le décret du 14 juillet 2006 constitue un temps d'arrêt, parmi d'autres, dans le processus d'évaluation en continu mouvement.

Ce rapport sera transmis à l'Administrateur général de l'Enseignement et de la Recherche scientifique qui sollicitera son analyse par le Service général de l'Inspection. Il présentera la manière dont le Projet de Centre a été mis en œuvre concrètement pour remplir les missions telles que précisées par le décret du 14 juillet 2006 et plus particulièrement, cette fois-ci<sup>1</sup>, pour ce que concerne les axes relatifs au « repérage des difficultés » et à « l'information et l'orientation scolaire et professionnelle ». Les activités seront présentées par axe en relevant pour chacune d'elles les ressources et les contraintes internes et externes au centre. L'objectif poursuivi est *d'assurer le pilotage des centres psycho-médico-sociaux en veillant à l'adéquation des activités déployées dans les centres aux missions qui lui sont*

---

<sup>1</sup> D'autres axes pourront être retenus la prochaine fois, l'idée ici étant de limiter les productions, en définissant des priorités, de manière à les rendre exploitables concrètement...

dévolues<sup>2</sup> ainsi qu'aux besoins spécifiques des populations desservies par les Centres.

Les données ainsi communiquées s'ajouteront aux éléments d'évaluation récoltés directement lors des visites de l'inspection sur le terrain. L'articulation des unes et des autres servira à présenter une vision d'ensemble de ce qui est réalisé dans les Centres PMS dans le cadre du rapport tel que défini à l'article 16§4 du décret du 8 mars 2007. Comme prévu, à ce même article 16§4, l'Inspecteur général coordonnateur transmettra ledit rapport au Gouvernement, à la Commission de Pilotage et au Collège de l'Inspection, de Conseil et de Soutien pédagogique.

Concrètement le rapport d'activités du centre comprendra une page de garde reprenant les coordonnées complètes du centre ;

Elle sera datée et signée :

- Par le Directeur du centre pour les centres organisés par la Communauté française ;
- Par le Pouvoir Organisateur pour les centres subventionnés par la Communauté française

Pour chaque axe concerné (pour rappel, les axes « repérage des difficultés » et « l'information et l'orientation scolaire et professionnelle »), chaque équipe se limitera à un maximum 2 pages par axe, en veillant à supprimer tout élément significatif permettant l'identification du centre. Les rapports d'activités seront traités de façon anonyme par l'équipe d'inspection..

Conformément à l'arrêté pris par le Gouvernement en date du 25 janvier 2007, le rapport d'activités de chaque Centre PMS tel que précisé ci-avant, sera transmis, pour le 1<sup>er</sup> octobre 2010 au plus tard, à :

Monsieur Jean-Pierre HUBIN  
Administrateur général  
Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique  
City Center I  
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22  
1000 Bruxelles

---

<sup>2</sup> Décret du 14 juillet 2006 relatif aux missions, programmes et rapport d'activités des centres psycho-médico-sociaux

## **2. L'évaluation comme problématisation du sens**

Comme le souligne l'avis n°22 du Conseil supérieur des Centres PMS, il importe de « *conserver un intérêt pour la diversité des approches* » et de « *rester ouvert aux initiatives et travaux relatifs à l'évaluation menés en divers endroits et notamment dans les centres* ». Le développement d'une culture de l'évaluation ne peut se limiter aux rapports d'activités. Une partie des initiatives en la matière doit revenir aux centres eux-mêmes. Il s'agit ici d'interroger la complexité, de prendre distance, de se poser la question du sens des procédures mises en place. Autrement dit : de poser « l'évaluation comme problématisation du sens »<sup>3</sup>.

Toutes les démarches initiées dans ce cadre seront d'abord destinée aux Centres PMS eux-mêmes, particulièrement à l'usage des directions mais aussi des Pouvoirs organisateurs et des équipes tri-disciplinaires. Elles pourront également, à l'initiative des Centres, être à l'origine de concertations (locales, régionales, par réseau, en inter-réseaux,...) entre Centres PMS, mais aussi être communiquées et faire l'objet d'échange avec les établissements scolaires et les autres partenaires des Centres PMS.

Aucune modalité concrète n'est précisée relativement à cette 2<sup>ème</sup> approche, chaque acteur étant laissé responsable de ce qu'il produira.

## **3. La construction d'indicateurs communs**

Enfin, 3<sup>ème</sup> approche, j'ai demandé au Conseil supérieur des Centres PMS de me rendre un avis sur la manière de mettre progressivement en place un dispositif de construction d'indicateurs spécifiques aux Centres PMS.

Les questions à poser ici sont :

- quel domaine cibler (« pertinence de l'indicateur ») ?
- quelles données récolter (« faisabilité de l'indicateur ») ?

Ces indicateurs sont réducteurs ; ils ne peuvent refléter qu'une petite partie de la réalité ; ils laissent dans l'ombre de nombreux autres paramètres, sans doute tout aussi pertinents mais qui ne peuvent pas tous être pris en considération vu leur nombre. Mais l'information récoltée est claire, précise « mesurable », « objectivable » et donc tout aussi pertinente par rapport à l'objectif fixé d'accroître la qualité et la lisibilité du travail accompli dans les centres.

La récolte de propositions d'indicateurs auprès des acteurs de terrain constituera la 1<sup>ère</sup> étape du processus confié au Conseil supérieur des Centres PMS et qui visera à construire progressivement des indicateurs pertinents et praticables, communs à l'ensemble des Centres PMS avec l'aide du Service de Pilotage du Système d'Enseignement.

---

<sup>3</sup> Voir à ce propos les travaux du Conseil supérieur des Centres PMS et plus particulièrement les Actes du Congrès des directeurs du 18/11/2009 à Saint-Vaast

En conclusion :

Evaluer est une démarche complexe qui ne peut se réduire à l'utilisation d'un outil, à la maîtrise d'une technique, à une méthodologie universelle, fût-elle de qualité. L'idée principale des 3 approches proposées est de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés, dans le respect de la diversité et la recherche d'une cohérence, pour inventer, créer, imaginer, construire et développer une culture de l'évaluation pour et dans les Centres PMS.

L'objectif est, je le rappelle, d'améliorer la qualité et d'accroître la visibilité, la lisibilité et la crédibilité du travail accompli et ainsi, de valoriser davantage la qualité de ce qui est réalisé par chacun.

D'avance, je vous remercie de votre collaboration.

**Marie-Dominique SIMONET**

**Ministre de l'Enseignement obligatoire et de la Promotion sociale**